

Malgré les engagements pris par le Président de la République, la précarité de l'emploi se développe dans la fonction publique hospitalière et des menaces sérieuses pèsent sur le statut des fonctionnaires.



à la précarité dans la Fonction publique Imposons les titularisations !

La précarité s'aggrave !

Près de 150 000 contractuels sont actuellement employés dans la Fonction publique hospitalière, de manière tout à fait abusive pour la plupart d'entre eux. Ce sont aujourd'hui près de 17% des emplois hospitaliers.

Les directions embauchent systématiquement sur des CDD des personnels qui sont pourtant employés sur des postes permanents : infirmières, aides-soignants, agents des services hospitaliers, personnels ouvriers et administratifs entre autre alors qu'ils peuvent statutairement être recrutés directement comme stagiaires en vu d'une titularisation au bout d'un an.

Pour d'autres professions, (psychologues, secrétaires médicaux, ...) des concours doivent être organisés chaque année ce qui est de moins en moins respecté.

Les contractuels sont en effet beaucoup plus exposés aux abus de toute sorte de la part de la hiérarchie avec un chantage permanent concernant le renouvellement de leur contrat de travail. Flexibilité des horaires, heures supplémentaires imposées non payées, mobilités imposées sont monnaie courante.

Ils sont aussi sous-payés, car ils n'ont généralement pas de déroulement de carrière (montée d'échelon), et n'ont pas droit à certaines primes (prime annuelle de service, nouvelle bonification indiciaire, ...)

L'augmentation considérable de précaires pèse aussi sur les conditions de travail des titulaires et aussi sur leur déroulement de carrière (moins de possibilité d'accès aux classes supérieures).

L'emploi de non titulaires ne respecte souvent pas les dispositions minimales du Code du Travail :

- pas de précision sur la notion de remplacement dans l'intitulé des contrats,
- pas de versement de prime de précarité,
- temps incomplets imposés et modifiés au gré des renouvellements de contrats,
- indemnité de perte d'emploi versée avec retard ...

Demain, sans réaction de l'ensemble des fonctionnaires, l'emploi précaire deviendra la norme.

Des députés UMP proposent que le statut des fonctionnaires soit modifié, voire supprimé. Déjà la loi sur la mobilité des fonctionnaires permet le licenciement d'un fonctionnaire dont le poste est supprimé.

Les propositions gouvernementales actuelles d'éventuelles titularisations ne concernent que les CDI qui ne représentent que 5% des non titulaires; c'est inacceptable !

Tous ensemble, exigeons :

- la titularisation de tous les contractuels sur emploi permanent,
- reprise totale d'ancienneté pour chaque agent titularisé,
- respect du statut pour l'embauche directe comme stagiaire.

JEUDI 20 JANVIER JOURNÉE NATIONALE D'ACTION ET DE GREVE Solidaires-SUD, CGT, FSU.

> Manifestations, délégations et rassemblements dans les régions,

> Un préavis national de grève est déposé



Fédération Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 13 janvier 2011